

# BassInfos

## Spécial trésorerie communale



### Agenda

29.04.2016	Marché artisanal (organisation : Comité des fêtes), dès 17h
30.04.2016	Repas de soutien 2016 aux enfants du Myanmar à la salle communale
27.05.2016	Marché artisanal (organisation : Comité des fêtes), dès 17h
05.06.2016	Vide grenier (organisation : Comité des fêtes)
05.06.2015	Distillerie de Bassins, portes ouvertes à 14h et 16h

### Sommaire

Page 1 - Trésorerie Communale, inventaire du patrimoine mobilier

Page 2 - suite

Page 3 - Rapports d'analyse de la qualité de l'eau à Bassins, actualité compost, sécurité préau scolaire et arrêt de bus

Page 4 - Tirs militaires, dernière minute

Bachenards, parcourez les rubriques de ce BassInfos. Que cette lecture soit un lien avec votre commune et sa vie locale.

N'oubliez pas d'aller visiter le site internet de la Commune de Bassins qui est conçu pour vous faciliter la vie! [www.bassins.ch](http://www.bassins.ch)

Pour tous commentaires ou réactions par rapport à ce bulletin, merci de prendre contact avec le bureau communal : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

Horaires d'ouverture du bureau communal :  
- Lundi à vendredi 07h30 à 11h30  
- Lundi soir 18h30 à 19h30

Téléphone : +41 22 366 23 22

Messagerie : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

## Trésorerie Communale

Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier conseil communal, la Municipalité a expliqué être confrontée à quelques problèmes de trésorerie.

Les raisons, de ce souci, sont dues à plusieurs facteurs. Nous allons tenter de vulgariser la problématique pour qu'au final vous puissiez nous aider à solutionner ce passage difficile.

### Arriérés

Au **31 décembre 2014**, l'arriéré d'imposition est de 1'200'000 CHF. Des dossiers sont ouverts depuis 2008. Aucune amélioration notable n'est constatée au 31 décembre 2015. Au contraire il y a une augmentation de cet arriéré. Le total de ces arriérés représente 30% de nos rentrées fiscales estimées annuellement.

Tout au long de l'année 2015, la Municipalité a étudié, a interpellé l'administration cantonale des impôts pour comprendre la raison de ces arriérés. Nous avons aussi procédé à un contrôle entre le registre des personnes et le registre des contribuables par la facturation de l'impôt personnel. Opération qui peut être mal interprétée par la population mais qui offre l'avantage d'effectuer un comparatif entre les personnes utilisant les services publics et leur contribution fiscale. Cela fait apparaître que des habitants sont répertoriés sous Bassins mais possèdent une attribution fiscale dans une commune limitrophe par inconsistance des données informatiques des registres.

Les investigations sont menées par le canton pour des raisons de confidentialité. Suite ... (page 1)



## Inventaire du patrimoine mobilier et Immatériel

Suite à l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015 de la loi sur le Patrimoine Mobilier et Immatériel (LPMI), un inventaire de ces biens doit être dressé. Les propriétaires de biens mobilier ou immatériel présentant un intérêt archéologique, scientifique, historique, biologique ... pour le Canton sont donc priés de prendre contact avec la coordinatrice cantonale du patrimoine mobilier (tél : 021 316 07 51, mail : [ariane.deventbery@vd.ch](mailto:ariane.deventbery@vd.ch)). Chaque inscription dans cet inventaire se fait sur une base volontaire et d'un commun accord entre le propriétaire et le Canton.

## Trésorerie Communale (suite)

Une première mesure a été lancée, par le Canton, en procédant à une recherche, dans la FAO du 15 avril 2016, de personnes imposées à Bassins mais n'y résidant pas et/ou de régularisation de situation de personnes morales. Les montants en jeu sont de l'ordre de 2 points d'impôts pour un cas. L'ampleur, des opérations à élucider, se porte à l'équivalent de 24 points d'impôts en souffrance.

La commune n'a pas encaissé ces montants mais ils ont été comptabilisés dans notre capacité financière. Cette méthode de calcul va influencer tout le système de péréquation sur 2 exercices comptables. La réalité des chiffres est la suivante.

Pour le Canton, la commune de Bassins se traduit par une valeur de points d'impôts cantonaux et/ou communaux de 4'000'000 CHF divisé par 71 soit environ 56'000 CHF. Pour la commune, la valeur est différente puisque les arriérés d'impôts péjorent la situation soit un point d'impôt à 39'500 CHF.

Pour simplifier, imaginez que votre entreprise vous annonce un salaire de 5'600 CHF par mois. En réalité, il ne vous verse que 3'950 CHF parce que les débiteurs de l'entreprise mettent 90 jours pour s'acquitter de leurs factures. En établissant le certificat de salaire, votre employeur annonce un salaire de 5'600 CHF à la commission d'impôts. Comment allez-vous régler votre situation ?

### Facture sociale, péréquation cantonale et gendarmerie

Depuis 2004, le canton de Vaud a mis en place une solidarité entre commune et un financement de la facture sociale payée par les communes et non plus uniquement par l'Etat de Vaud.

Il faut savoir que sur notre impôt communal fixé à 71 points, nous devons prélever 14.9 points d'impôts pour payer la facture sociale, 19 points pour payer la péréquation et 3.7 points pour payer la gendarmerie, totalisant 37.6 points soit 52.9% de l'impôt communal.

Le Canton nous demande des acomptes tous les 3 mois. Le montant de ces acomptes est défini par la valeur des impôts fixée par l'organe de taxation des personnes sur la base des déclarations d'impôts remplies ou non remplies des contribuables de Bassins. Il est donc pris en compte la valeur de 56'000 CHF pour régler les acomptes. La commune ne dispose pas de cette somme puisque ce sont des valeurs théoriques fixées par la commission des impôts. L'Etat demande à la commune de payer des acomptes sur de l'argent qu'elle ne possède pas. Par point d'impôt, il y a une différence de 16'500 CHF.

La commune ne peut pas faire la banque pour le canton au-delà du supportable.

C'est la faute à la commune !

Il est évident que cela simplifierait la situation si nous prétendions que c'est la faute de la commune. Malheureusement, ce n'est pas aussi simple.

Nous avons besoin de vous car le contribuable est en premier front pour résoudre une partie importante du problème.

### Contribuez à l'amélioration de la trésorerie communale

Après analyse faite de la part de la commission de taxation, trop de personnes ne respectent pas les délais impartis au retour de déclaration d'impôts et sur le paiement des acomptes. Les contribuables sont parfois soumis à une taxation d'office qui ne correspond pas du tout à sa réalité fiscale.

Cette négligence administrative se traduit derrière par une valeur de point d'impôts surfaite dans le jeu de la péréquation et surtout en défaveur de la commune par rapport aux autres communes. Trop de dossiers se retrouvent en situation de recours. Ils aboutissent au final par une défalcation importante par les preuves amenées par le contribuable.

En attendant la fin de la procédure de taxation, vous devez savoir que si le contribuable est taxé d'office à 30'000 CHF d'impôt communal et que 5 ans après cela se résume à un paiement de 5'000 CHF, non seulement la commune ne touche pas les 25'000 CHF comptabilisés mais en plus ne peut pas demander de rétrocession de la facture sociale et autres, sur les 5 ans de procédure. Ce sont les deniers communaux qui assument la perte.

Nous vous demandons donc de bien vouloir, lors de vos déclarations d'impôts, rendre attentif vos fiduciaires ou chargés d'affaires :

- d'ajuster au mieux vos demandes d'acomptes personnels
- de signaler au plus vite des changements d'activité professionnelle entraînant une variation de revenus.
- de signaler au plus un changement de composition familiale influençant votre fiscalité
- d'apporter un soin particulier au contrôle de votre déclaration lorsque vous êtes en relation avec des employeurs ou des fiduciaires du Canton de Genève.

Ces mesures sont aussi valables pour les entreprises.

**Votre action « citoyenne » permettra à la commune de Bassins d'améliorer sa trésorerie et nous vous en remercions par avance.**



## Rapport d'analyse de la qualité de l'eau de Bassins

Comme chaque année, des prélèvements sont effectués aux différents points d'eau de la commune pour en analyser la qualité. La qualité de l'eau est soumise à un contrôle régulier et strict. Cette analyse est effectuée par le service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton.

Les échantillons ont été prélevés au réservoir des Plattets, à celui des Siaux, au captage des Mouilles, à la fontaine du Cardeley et à la Cézille. Les analyses cherchent à détecter la présence de germes tels qu'aérobies mésophiles, *Escherichia coli*, *Enterococcus spp.* Tous les échantillons sont **conformes aux normes en vigueur**.

Vous pouvez boire l'eau de Bassins en toute tranquillité !

## Actualité compost

Pour améliorer le confort des usagers et réduire les coûts, la commune teste un nouveau dispositif de recyclage du compost ménager. Dorénavant, le compost ménager sera déposé dans des bennes brunes prévues à cet effet.

Les bennes sont relevées une fois par semaine pour minimiser les odeurs et les insectes. Le compost est ensuite transformé à l'usine de Lavigny en biogaz injecté directement dans le réseau de distribution de gaz naturel du groupe Holdigaz.

L'usine de traitement autorise l'utilisation de sacs biodégradables. Dès lors, les usagers incommodés par l'aspect parfois peu ragoutant du tube où s'entassaient les déchets se verront rassurés. Dorénavant, le compost ménager pourra être déposé avec un sac biodégradable. Attention, toutefois à ne pas les confondre avec des sacs plastiques ordinaires qui restent prohibés. Vous trouverez des sacs 100% biodégradables toutes les grandes surfaces.

Aucun déchet autre que le compost ménager ne doit être déposé dans cette benne ; l'évaluation du nouveau dispositif en dépendra. Durant la phase de test, nous sommes à votre écoute pour recueillir vos avis et idées d'amélioration sur ce nouveau système de collecte.

### Le saviez-vous ?

**10kg** de déchets organiques produisent **1m<sup>3</sup> de biogaz**, soit l'équivalent de 0.6l de gaz naturel carburant.



## Sécurité dans le préau scolaire

Afin de garantir la sécurité des enfants, les propriétaires de chien sont priés de les tenir en laisse et éviter de fréquenter les zones environnantes aux écoles, notamment le préau durant les heures de rentrées et de sorties des classes. Nos enfants débordant d'énergie, l'objectif est d'éviter un excès d'excitation n'engendrant un accident regrettable. Nous vous remercions pour votre compréhension.



## Sécurité à l'arrêt du bus

Sans être systématique, il a été constaté que certains enfants ont une fâcheuse tendance à jouer avec les véhicules en phase d'arrêt dans la zone de dépose et de prise en charge. Le jeu le plus dangereux consiste à toucher le véhicule encore en mouvement en faisant fi de toute règle élémentaire de sécurité. La Municipalité s'étant engagée à renforcer la sécurité dans cette zone par l'installation de barrières, elle déplore de tels comportements.

Si des moyens supplémentaires pourraient être mis en place, il en va également de la responsabilité des parents en sensibilisant leurs enfants aux risques encourus. Ayant été interpellée à plusieurs reprises, la Municipalité suivra le dossier en faisant une évaluation sur le terrain sachant qu'une éventuelle surveillance de la zone ne pourrait résoudre à elle seule la question.





## Tirs militaires

Les habitants de Bassins peuvent effectuer leurs tirs militaires au stand de tir d'Arzier- Le Muids selon les dates et horaire ci-dessous.

samedi, 27 Août 2016	Tir militaire	09.00 h	11.30 h	Stand Arzier - Le Muids
samedi, 21 Mai 2016	Tir militaire	09.00 h	11.30 h	Stand Arzier - Le Muids
jeudi, 16 Juin 2016	Tir militaire	17.00 h	19.00 h	Stand Arzier - Le Muids

Petit rappel : Il n'est pas permis d'accomplir le tir obligatoire pendant le cours de répétition. En effet, les tirs obligatoires s'effectuent uniquement auprès d'une société de tir reconnue. Les tireurs astreints veilleront à effectuer leur programme obligatoire dès les premières séances de tir; ils se muniront du LS, du livret de performances ainsi que de la lettre code-barre PISA.

Pour plus de renseignements, consulter le site <http://www.vd.ch/themes/securite/armee/tirs-obligatoires/>

## Dernière minute



Repas de soutien 2016 aux enfants du Myanmar à la salle communale le samedi 30 avril.

Retenez la date et inscrivez-vous auprès de Danièle et Stéphane  
Rural Development Society Suisse (RDS Suisse)  
Tel. 022 366 00 69 / 078 610 76 45  
(Stéphane) / 078 620 76 45 (Danièle)

dimanche 5 juin 2016  
de 10h à 16h

### VIDE GRENIER

Rue du Cardelay, Bassins

restauration & buvette  
diverses animations

Pas de table mise à disposition, ni de réservation.  
Emplacement gratuit à l'extérieur/mise en place dès 8 h 30.

En cas de pluie, la fête se déroulera dans la salle polyvalente (10 frs/exposant).

Renseignements: 022.366.13.29  
ou [comitedesfetes@bassins.ch](mailto:comitedesfetes@bassins.ch)

organisé par  
le comité des  
fêtes

visites guidées gratuites  
d'une production suisse  
d'huiles essentielles naturelles



Plantes aromatiques et médicinales  
Genevay & Guenin - CH-1269 Bassins  
T 022 366 15 46 - Fax 022 366 15 43  
[distillerie\\_de\\_bassins@bluewin.ch](mailto:distillerie_de_bassins@bluewin.ch)



Venez découvrir les cultures  
et les étapes menant à  
la précieuse huile essentielle!

Dans le cadre de la journée européenne  
des portes ouvertes à la ferme:

**le dimanche 05 juin 2016**  
à 14h00 et 16h00

et les visites guidées estivales:  
**les samedis 9, 16  
et 23 juillet 2016**  
à 14h00 et 16h00



Informations pratiques:

Heure de la visite à choix: à 14h00 ou à 16h00.  
Inscription conseillée par mail ou sur répondeur,  
précisez le nombre de participants et l'heure désirée.  
La visite a lieu par tous les temps, pensez à vous prémunir.  
Groupes sur demande.  
Durée env. 1h30.

Accès aux personnes à mobilité réduite.  
Pas de sanitaires sur place.  
Signalisation depuis le centre du village.

Renseignements et produits:  
[www.distilleriedebassins.ch](http://www.distilleriedebassins.ch)  
[www.anthemis-shop.ch](http://www.anthemis-shop.ch)

